



96, e

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONCERTATION DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AVEC LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ITIE-RCA

L'an deux mil dix et le 05 juillet à 15 heures 15 minutes s'est tenue dans le Cabinet de travail du Secrétaire Technique, une réunion de concertation des membres du Comité de Pilotage avec l'Administrateur Indépendant chargé de collecter et réconcilier les données statistiques et fiscales du secteur minier centrafricain pour les exercices 2007, 2008 et 2009, aux fins de l'élaboration du deuxième Rapport ITIE-RCA présidée par Monsieur Robert MOÏDOKANA, Secrétaire Technique ITIE-RCA.

Etaient présents :

### Côté gouvernement :

- **Robert MOÏDOKANA**, Secrétaire Technique ITIE-RCA
- **FEÏGOUDOUZOU Jean Sylvain**, Directeur Général des mines au Ministère au Ministère de Mines ;
- **KOLI Timothée PASSE**, chargé de Mission au Ministère du Commerce ;

### Côté secteur minier :

- **DOUI Nicolas**, Représentant des artisans miniers ;
- **NGAÏBONA-DEMOHOROBONA Joseph**, Représentant des artisans miniers ;
- **ZAKARIA Patrice**, Représentant de l'UNCMCA ;
- **BODE-POUTOU F. Landry**, Représentant des Bureaux d'achat ;

### Côté société civile :

- **Madame PANIKA-BENQUERE Sylvie Jacqueline**, Représentante des Médias Privés ;
- **Madame TONNET Albertine**, Représentante des Centrales Syndicales ;

- **MATHAMALET Jean Jacques**, Représentant des organisations des droits de l'homme ;

#### **Cabinet Fair Links :**

- **Anton Mélard de FEUARDENT**, Administrateur indépendant
- **Mademoiselle Clémence KRIEGK**, Consultante

L'ordre du jour portait sur l'examen et l'adoption du Reporting par le Comité de Pilotage.

En ouvrant la séance, le Secrétaire Technique a présenté ses civilités aux membres du Comité de Pilotage avant de passer la parole à l'Administrateur Indépendant, Monsieur Anton Mélard FEUARDENT du Cabinet FAIR LINKS pour donner des explications sur le document qu'il a préparé.

Prenant la parole, l'Administrateur Indépendant a déclaré que l'analyse sera axée essentiellement sur le périmètre des compagnies et les flux des avantages à prendre en compte.

Cependant, il a porté à la connaissance de l'assistance la substance des rencontres qu'il a eues avec le Directeur Général d'AREVA Centrafrique, les Responsables des coopératives minières, les Directeurs des Bureaux d'achat et les Responsables des régies financières, dont l'objectif consistait à faciliter :

- la bonne compréhension du processus
- le meilleur taux de participation
- le respect des délais

Puisque le deuxième <sup>Rapport</sup> ITIE-RCA prendra en compte les exercices 2007, 2008 et 2009, il est important de redéfinir les critères de choix du périmètre des flux des avantages, les compagnies extractives à prendre en compte et de se focaliser sur les revenus essentiels.

Les propositions faites sont basées sur les principes du Livre Source ITIE qui définit les flux d'avantage comme des revenus liés directement à l'industrie extractive.

En conséquence, les impôts fonciers et les T.V.A sont exclus des flux d'avantage.

Ainsi, sont considérés comme flux d'avantage, les revenus identifiés par le Comité de Pilotage et ceux recommandés par l'Administrateur Indépendant. Il s'agit de :

- **Impôt sur les sociétés :**
  - Impôt Minimum Forfaitaire et Impôt sur les Sociétés (I.S/I.R)
  - Amendes fiscales
  - Amendes transactionnelles
  
- **Bonus de signature et de production**
- **Redevance superficielle** (incluant les reversements de taxe communale)
- **Dividendes de l'Etat associé** (cas des prises de participation de l'Etat)
- **Redevance minières proportionnelles :**
  - Droit de sortie à l'exportation
  - P.D.S.M (Cas d'or)
  - Taxe sur les diamants
  - Redevance Equipement, Informatique et Finances
  - S.P.P.K (Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley)
- **Droit fixes :**
  - Patente et licence
  - Frais d'attribution et permis
- **Contribution spéciale d'Areva**

Tous les autres revenus identifiés par le Comité de Pilotage et qui ne sont pas prise en compte, pourraient faire l'objet d'analyses spécifiques d'ordre statistique par la Cellule chargée de la Collecte et de la Réconciliation des Données, en marge de la publication des Rapports ITIE.

Quant aux compagnies extractives à prendre en compte dans le périmètre ITIE pour les périodes de référence du Rapport, l'Administrateur Indépendant a retenu les propositions faites par le Comité de Pilotage tout en proposant quelques suggestions, à savoir :

1. Compléter la liste des entreprises en phase d'exploration par la société OR OUBANGUI SA qui avait eu un permis d'exploration en 2007
2. les déclarations des paiements par les Collecteurs de diamant et or et les coopératives minières ne se feront que par le biais de leur bureau syndical. Ceci permettra de consolider tous les paiements pour atteindre un seuil acceptable.
3. Les déclarations des entreprises industrielles feront l'objet d'une certification par les auditeurs internationaux des groupes miniers pour respecter les recommandations 18 du Livre Source de l'ITIE.
4. Un travail de sensibilisation des bureaux d'achat ayant perdu leur licence sera fait afin de maximiser les chances de participation volontaire de ces bureaux.

En définitive, les membres du Comité de pilotage ont adopté les amendements faits par l'Administrateur Indépendant sur le formulaire de reporting.

Pour ce faire, les formulaires de reporting seront composés de :

- une demande signée par le Secrétaire Technique ITIE-RCA et du Ministre des Mines (autorité de tutelle)
- un mode d'emploi précisant les modalités de déclaration
- les déclarations se font sur chaque flux dans la monnaie d'échange en précisant la date pour faciliter le rapprochement
- les modalités de certification des données par les auditeurs «groupe» des entreprises du secteur industriel
- la définition exacte des revenus sur la base du code des impôts et du code minier
- une déclaration à signer par le représentant de chaque partie déclarante (Régie financière de l'Etat, Compagnie, Coopératives)

Ces formulaires seront envoyés et retournés directement à l'Administrateur Indépendant pour garantir la transparence et un processus de relance sera effectué à partir du 24 juillet 2010.

Pour terminer, l'Administrateur indépendant à solliciter le concours du Directeur Général des Mines pour faciliter l'obtention des adresses

e-mail de l'ensemble des points focaux des entreprises pour le processus de relance et de suivi des données.

La séance a été levée à 16 h 05mn par le Secrétaire Technique.

Le Président de séance



**Robert MOIDOKANA**

Stamp: PRIMATIA, TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES, LE SECRETAIRE TECHNIQUE, EXTRACTION, CENTRAL

Le Secrétaire de séance



**Thomas FESONAE**